

ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

A.F.E.R

Association régie par la loi de 1901

**Siège social : 36, rue de Châteaudun
75009 PARIS**

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

* * * *

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 11 789 954 161

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 mars 2023.

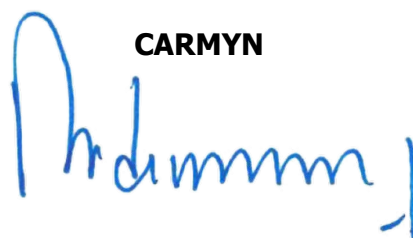
RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 26 avril 2023

CARMYN


Didier HASSAN
Commissaire aux comptes



ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (12 mois)				31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 591	10 617	5 974	0,07	1	0,00
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	113 719	71 793	41 926	0,47	40 680	0,44
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	4 990		4 990	0,06		
. Autres titres immobilisés	172 500		172 500	1,93	172 500	1,86
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	307 800	82 410	225 390	2,52	213 181	2,29
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	68 578		68 578	0,77	154 000	1,66
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	192 665	90 000	102 665	1,15	266 777	2,87
Valeurs mobilières de placement	2 000 013		2 000 013	22,36	2 421 563	26,06
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	6 094 862		6 094 862	68,13	6 106 712	65,73
Charges constatées d'avance	454 423		454 423	5,08	128 643	1,38
TOTAL (II)	8 810 542	90 000	8 720 542	97,48	9 077 696	97,71
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 118 342	172 410	8 945 932	100,00	9 290 877	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	38 112	0,43	38 112	0,41
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	5 438 052	60,79	5 152 033	55,45
Excédent ou déficit de l'exercice	124 948	1,40	286 020	3,08
Situation nette (sous total)	5 601 113	62,61	5 476 165	58,94
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	5 601 113	62,61	5 476 165	58,94
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			150 000	1,61
Provisions pour charges	136 442	1,53	160 000	1,72
TOTAL (III)	136 442	1,53	310 000	3,34
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	918 647	10,27	709 842	7,64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	611 904	6,84	1 037 893	11,17
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	145 208	1,62	198 719	2,14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 532 619	17,13	1 558 259	16,77
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 208 377	35,86	3 504 712	37,72
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 945 932	100,00	9 290 877	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				
				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
---	---	-----------------------------------	---

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	141 209		131 438		9 771	7,43
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services			1 097 949		-1 097 949	-100,00
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	7 742 374		7 942 911		-200 537	-2,51
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	193 558				193 558	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3 159				3 159	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	8 080 300		9 172 298		-1 091 998	-11,90
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	7 058 264		7 182 234		-123 970	-1,72
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	13 869		15 915		-2 046	-12,85
Salaires et traitements	579 859		517 414		62 445	12,07
Charges sociales	240 183		406 815		-166 632	-40,95
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 306		119 296		-106 990	-89,67
Dotations aux provisions			310 000		-310 000	-100,00
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	88 042		113 074		-25 032	-22,13
Total des charges d'exploitation (II)	7 992 523		8 664 748		-672 225	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	87 777		507 550		-419 773	-82,70
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	8 398		3 549		4 849	136,63
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	78 450				78 450	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	86 848		3 549		83 299	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			78 450		-78 450	-100,00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	78 450		78 450		-78 450	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	86 848		-74 901		161 749	215,95

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	174 624	432 648	-258 024	-59,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	14 486	20 044	-5 558	-27,72
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	14 486	20 044	-5 558	-27,72
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		12 522	-12 522	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		12 522	-12 522	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	14 486	7 522	6 964	92,58
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	64 163	154 151	-89 988	-58,37
Total des produits (I + III + V)	8 181 634	9 195 891	-1 014 257	-11,02
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 056 686	8 909 871	-853 185	-9,57
EXCEDENT OU DEFICIT	124 948	286 020	-161 072	-56,30

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Préambule

L'Association Française d'Epargne et de Retraite - Afer, a pour objet de :

- " défendre les Adhérents de l'Afer ;
- " promouvoir et défendre l'épargne volontaire ;
- " informer, s'il y a lieu, ses Adhérents sur les possibilités existantes d'épargne institutionnelle ainsi que sur les régimes de retraite et de prévoyance ;
- " négocier et souscrire pour le compte de ses Adhérents des contrats d'assurance de groupe correspondant aux différentes catégories prévues par le Code des assurances et plus particulièrement des contrats d'épargne et de retraite ainsi que, s'il y a lieu, d'assistance et de prévoyance ;
- " proposer des produits et services bancaires, financiers et sociaux dans l'intérêt des adhérents, complémentaires à l'assurance.

- L'Afer a poursuivi, au cours de l'exercice, les différents aspects de sa mission, plus particulièrement

- * d'information des Adhérents sur l'épargneretraite,
- * de dialogue avec les Pouvoirs Publics sur les règles et modalités des produits d'épargne
- * de concertation vigilante avec le partenaire assureur afin de mettre à disposition des Adhérents une gamme de produits complète et performante.

-Ces différentes actions ont été poursuivies avec les moyens habituels de l'Afer (Lettres de l'Afer, soirées Afer, communication institutionnelle, partenariats,..) et selon des modalités adaptées au contexte.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 945 931,66 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 124 947,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/03/2023 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

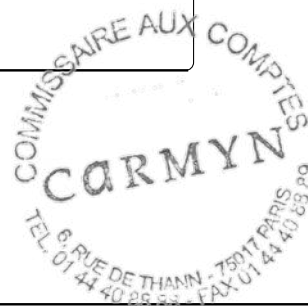
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

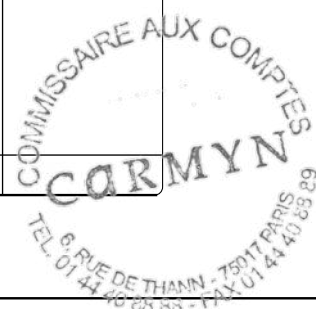
Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 331	7 260		16 591
Immobilisations corporelles	101 454	12 263		113 719
Immobilisations financières	172 500			177 490
TOTAL	283 285	19 523		307 800

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 330	1 287		10 617
TOTAL I	9 330	1 287		10 617
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	15 285	1 983		17 269
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	45 488	9 036		54 524
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	60 774	11 019		71 793
TOTAL GENERAL (I+II)	70 104	12 306		82 410

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	192 665	192 665	
Charges constatées d'avance	454 423	454 423	
TOTAL	647 089	647 089	



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	110 000		20 000	90 000
Comptes financiers	78 450		78 450	
TOTAL	188 450		98 450	90 000



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	38 112				38 112
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	5 152 033	286 020			5 438 052
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	286 020	-286 020	124 948		124 948
Dont générosité du public					
Situation nette	5 476 165		124 948		5 601 113
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	5 476 165		124 948		5 601 113
TOTAL dont générosité du public					



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges	150 000		150 000	
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	160 000		23 558	136 442
TOTAL II	310 000		173 558	136 442
TOTAL GENERAL (I+II)	310 000		173 558	136 442
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			173 558	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants :

- 1) Un litige de nature sociale provisionné en 2021, a été soldé en cours d'exercice
- 2) L'Association a engagé, pour le compte d'une partie de ses adhérents, une action judiciaire en restitution qui a donné lieu à défraiement. Il apparaît toutefois que la complexité et la longueur des actions à mener devraient entraîner des coûts de gestion supérieurs au remboursement obtenu. L'excédent de coûts a donc fait l'objet d'une provision de 160.000 €, qui sera reprise à partir de 2022, au fur et à mesure de la réalisation des coûts correspondants.

?



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	918 647	918 647		
Fournisseurs	611 904	611 863		
Dettes fiscales & sociales	145 208	145 208		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 532 619	1 532 619		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 208 377	3 208 337		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	92 516
Dettes fiscales & sociales	35 732
Autres dettes	
TOTAL	128 248



5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	14 486
Sur opérations de gestion	14 486
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 486

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant



6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non Cadres	2	
TOTAL	5	0



ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

A.F.E.R

Association régie par la loi de 1901

**Siège social : 36, rue de Châteaudun
75009 PARIS**

* * * *

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

* * * *

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 11 789 954 161

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé et inscrites en charge dans les livres comptables de l'association.

Trésorier de l'Association

Au titre de l'exercice 2022, Madame Michèle Saint-Marc a perçu des honoraires pour ses fonctions de Trésorière de l'Association, de déléguée à l'animation des partenariats de l'Afer au profit des Adhérents et pour ses missions Afer Senior et Viager.

Pour ces différentes missions, le montant total hors taxes versé des honoraires est de 96.000€ HT, soit toutes taxes comprises 115.200 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2022, Madame STAEFFEN a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, des honoraires pour un montant 96.000 € HT, soit un montant de 115.200 € TTC.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Gérard Bekerman a perçu pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération nette de 262 918 euros, les charges salariales et patronales étant de 192 552 euros.

Comité consultatif

Président du comité consultatif et Président de la Commission relation adhérents

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Jean-Pierre Legatte, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du Comité consultatif et de la Commission « relations adhérents » des honoraires pour un montant hors taxes de 34.280 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 41.136 € TTC.

Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif et membre du Conseil de surveillance de la gestion de la Sicav Afer Premium

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Stanislas BERNARD, Administrateur de l'Association, a perçu pour ses fonctions de Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif, et de délégué à la gestion de la Sicav Afer Premium, des honoraires d'un montant toutes taxes comprises de 23.400 € TTC.



Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds

Au titre de l'exercice 2022, Madame Myriel PELISSIER, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds, des honoraires hors taxes de 16.667 € HT, soit toutes taxes comprises, 20.000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Louis ABRAHAM, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa participation à la Commission de surveillance de la gestion des fonds (CSGF) que des honoraires d'un montant de 12.000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Stanislas BERNARD, (administrateur) a perçu des honoraires pour sa participation à la Commission de surveillance de la gestion des fonds (CSGF) d'un montant de 9.750 € HT, soit toutes taxes comprises 11.700 € TTC.

Au titre de l'exercice 2022, Madame Michèle Saint-Marc a perçu des honoraires pour sa participation à la Commission de surveillance de la gestion des fonds (CSGF) d'un montant de 10.000 € HT, soit toutes taxes comprises 12.000 € TTC.

Déléguée à la protection des données

Au titre de l'exercice 2022, Madame Véronique Staeffen, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée à la protection des données des adhérents de l'Association, des honoraires d'un montant hors taxes de 10.000 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 12.000 € TTC.

Honoraires perçus par les administrateurs

Au titre de l'exercice 2022, Madame Line DAHAN (administratrice) a perçu des honoraires hors taxes au titre de conseil et de gestion pour un montant de 61.500€ HT, soit toutes taxes comprises 73.800€ TTC.

Au titre de l'exercice 2022 Monsieur Louis ABRAHAM (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes au titre d'administrateur Afer Premium toutes taxes comprises de 12.000 €TTC, des honoraires pour l'accompagnement du Président pour un montant de 74.300€ TTC.

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Jean Pierre LEGATTE (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la Présidence du comité de surveillance du PERIN Afer pour 11.500 € HT, soit toutes taxes comprises 13.800 € TTC.

Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Stanislas BERNARD, (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au comité de surveillance du PERIN Afer pour 9.750 € HT, soit toutes taxes comprises 11.700 € TTC.

Au titre de l'exercice 2022, Madame Myriel PELISSIER, Administratrice de l'Association, a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au comité de surveillance du PERIN Afer pour 8.333 € HT, soit toutes taxes comprises 10.000 € TTC.



Au titre de l'exercice 2022, Madame Véronique Staeffen, Administratrice de l'Association, a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au comité de surveillance du PERIN, des honoraires d'un montant hors taxes de 10.000 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 12.000 € TTC.

Indemnités de présence

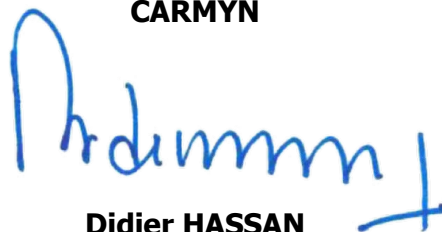
Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs non-membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre Association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas BERNARD :	8 000 €
Jean-Pierre LEGATTE :	8 000 €
Myriel PELLISSIER :	8 000 €
Pascale LINANT DE BELLEFONDS :	8 000 €
Line DAHAN :	8 000 €
Louis ABRAHAM :	6 000 €

Soit un montant global de 46 000 €.

PARIS, le 26 avril 2023

CARMYN



Didier HASSAN

Commissaire aux comptes

